

*M. Trescot.*—C'est de l'économie politique.

*M. Thomson.*—Que lui avez-vous demandé ?

*M. Trescot.*—Je lui ai demandé simplement quel système il préférerait.

*M. Thomson.*—Je lui demande pourquoi.

“ Q. Et vous dites que la raison en est, que vous mettriez d'autant plus d'argent dans votre poche, aux dépens de ceux qui font usage de poisson. N'est-ce pas ?—R. Certainement.”

Page 93.—N. Freeman :—

“ Q. Étiez-vous de ceux qui étaient favorables ou opposés à la continuation du traité de Réciprocité ?—R. J'étais de ceux qui y étaient opposés.

Q. Quelques-uns ne s'y opposaient-ils pas, ou plutôt n'exigeaient-ils pas que le droit sur la morue fût maintenu ?—R. J'étais de ceux qui préféraient voir le droit sur la morue maintenu.

“ Q. Sur la morue ?—R. Oui.

“ Q. Ainsi vos gens désiraient maintenir le droit sur la morue ?—R. Oui.

“ Q. Pourquoi ? Veuillez me dire pourquoi ?—R. Parce que nous comprenions qu'il serait préférable pour nous et notre ville engagée dans le commerce de la morue, d'exclure autant que possible le poisson importé des provinces. *Cela nous donnerait une meilleure chance, croyions-nous, de vendre notre poisson plus cher.*

“ Q. Ainsi vous considérez que l'effet du traité serait de réduire les prix ?—R. Nous supposons que l'effet du traité serait de favoriser l'importation de la morue des provinces dans notre port, et nécessairement de réduire le prix du poisson.

“ Q. Je suppose que tous les pêcheurs de maquereau ont le même but, conserver au poisson son haut prix ?—R. Je le suppose aussi.

“ Q. Ainsi, vous croyez sans doute que votre opinion est juste ?—R. Oui.

“ Q. Et vous persistez toujours à croire que ce que vous dites est correct, et que les clauses du traité ont pour effet de réduire le prix du poisson ?—R. Oui. Je crois qu'elles tendent à cela. Je ne sache pas qu'elles aient fait baisser les prix.

“ Q. J'entends par cela que vous n'avez pas changé d'opinion ?—R. Non.

“ Q. Sans doute il peut avoir d'autres effets, mais c'est à cela surtout que tend le traité ?—R. Oui.

“ Q. A baisser le prix du poisson à l'usage du consommateur ?—R. Nous avons pensé ainsi. Peut-être aura-t-il cette tendance. Nous avons cru qu'il l'aurait.

“ Q. C'est là précisément ce que vous en croyiez ?—R. Oui.

“ Q. Vous n'avez pas changé d'opinion ?—R. Non.

“ Q. Votre opinion, si vous me permettez de l'exprimer à ma manière, est que le traité a pour effet de faire baisser le prix du poisson à l'usage des consommateurs des États-Unis ?—R. Je crois qu'il aura cet effet.”

Page 107—Graham :—

“ Q. Vous dites que vous préféreriez un droit sur le poisson canadien importé sur les marchés américains, au privilège de pêcher en dedans de trois milles du rivage dans le Golfe ?—R. Oui, si je devais encore m'occuper de la pêche.

“ Q. Pourquoi ?—R. Parce que, selon moi, ce privilège ne nous rapporterait pas autant que les droits d'entrée.

“ Q. Pourquoi voulez-vous maintenir les droits ?—R. Parceque, d'abord, nous obtiendrions plus pour notre poisson, dans les États-Unis.

“ Q. Ainsi, quand les droits sont abolis, le prix baisse naturellement ?—R. Le prix du poisson pourrait alors baisser un peu.

“ Q. C'est là votre opinion ?—R. Je ne crois pas que le prix du poisson baissât beaucoup.

“ Q. Alors, pourquoi voulez-vous maintenir les droits ? Ne croyez-vous pas votre réponse un peu inconsidérée ? Vous dites que vous préféreriez les droits au privilège de la pêche dans le golfe St. Laurent, en dedans des limites prohibées. R. Oui.